



L'Accent

LE POINT... *sur l'Actu'*
SAINT PIERRE DE CHANDIEU

NUMÉRO 8 | AVRIL 2017



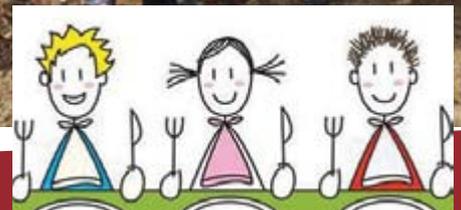
Le Conseil Municipal des Enfants plante des arbres à proximité des modes doux le 22 Mars 2017



p.4
Dossier Budget



p.12
Cheminer en douceur et sans risque le long du collège



p.16
Un permis de bonne conduite au restaurant scolaire

Édito	1
Questions au Maire	2
Dossier budget	4
La contribution au SYDER	8
Commission Communale des Impôts Directs	9
Une équipe municipale au service de la vie locale	10
Fédérer les acteurs économiques locaux	11
Cheminer en douceur et sans risque le long du collègue	12
Modes doux : la nature pleinement intégrée au projet	14
Un Carnaval 49 sous haute sécurité	15
Permis de bonne conduite au restaurant scolaire	16
C'est la vie...	17
Tribune des Élus	18
Courrier des lecteurs	19
Les faits marquants de janvier à mars 2017	20
Les Echos du Mois de Mai 2017	22

Édito

Mes chers Concitoyens,

Ce mois d'avril 2017 marque pour toute la Nation un rendez-vous majeur avec son histoire. Dans quelques jours, les Françaises et les Français seront appelés à élire leur Président de la République. C'est un acte essentiel pour notre démocratie et c'est pourquoi j'appelle les Saint Pierrards à voter les dimanches 23 avril et 7 mai.

Ce mois d'avril 2017 est également pour notre municipalité le début d'un nouvel exercice budgétaire, dans un contexte où l'état continue de se désengager auprès des communes. Après le vote du budget primitif en mars, qui a vu les impôts locaux ne pas augmenter pour la 21^{ème} année consécutive et qui reste marqué par une très forte capacité d'autofinancement, nous allons poursuivre et engager des projets importants : le gymnase Alain Gilles, l'extension du restaurant scolaire, la construction du local festif et poursuivre les dossiers de la maison médicale et des logements locatifs.

Ce mois d'avril 2017 est aussi le réveil de la nature. Elle nous rappelle que nous avons le devoir collectif de préserver notre environnement. Il en va du cadre de vie que nous voulons laisser à nos enfants et c'est pourquoi nous mettons un soin tout particulier à l'embellir et à mieux en faire comprendre les cycles de naissance, de vie et de déclin.



Ce mois d'avril 2017 est enfin, après 3 ans de mandat municipal, l'occasion de nous interroger collectivement sur le chemin parcouru depuis 2014. Non pas sur la gestion communale qui reste à bien des égards l'une des plus exemplaires du département, mais sur le sens profond de l'action publique au service d'un territoire et de ses administrés.

Premier maillon de la République, la mairie est souvent le lieu qui cristallise les attentes, les craintes, les impatiences, que ce soit en matière d'aménagements, de voirie, de services, de sécurité ou de cadre de vie. Nous devons nous attacher à y répondre avec pragmatisme et raison, en préservant l'intérêt général plutôt qu'en cédant à des actions démagogiques.

Cela s'appelle la responsabilité et c'est mon unique ligne de conduite. ■

Votre Maire,
Raphaël IBANEZ



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Vous pouvez retirer ou déposer vos colis et lettres recommandées à l'Agence Postale Communale (entrée mairie) :

- Lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 17h
- Mardi, Jeudi et Samedi de 9h à 11h



Horaires d'ouverture :

- Lundi • 14h30 à 18h00
- Mardi au vendredi • 9h00 à 12h00 et 14h30 à 18h00
- Samedi • 9h00 à 12h00

Hôtel de Ville

5-7 rue Émile Vernay

- ☎ 04 72 48 09 99
- @ mairie@mairie-stpierredechandieu.com
- 🌐 www.mairie-stpierredechandieu.com
- f Mairie de Saint Pierre de Chandieu Page Officielle



Questions au Maire

S'engager aujourd'hui, agir pour demain !

Raphaël Ibanez revient sur trois sujets qui ont marqué l'actualité de ce début d'année.

Monsieur le Maire, le budget 2017 a été voté en conseil municipal et l'une de ses dispositions a fait polémique dans la presse locale. Pouvez-vous nous l'expliquer ?

En effet, le compte rendu du Conseil Municipal publié dans la presse locale s'est nourri d'une incompréhension que nous espérons involontaire.

J'ai été le premier surpris d'apprendre que les impôts locaux des ménages Saint Pierrards augmenteraient lourdement en raison du rachat du domaine de Rajat ! C'est bien entendu totalement inexact et les habitants pourront mieux comprendre le budget communal à travers le dossier que nous présentons dans les pages suivantes.

Pour ce qui est des grandes lignes, voici ce que je tiens à réaffirmer :

- Nous avons terminé l'exercice 2016 avec un excédent de fonctionnement, contrairement à l'artifice comptable utilisé par une certaine opposition pour dénoncer un déficit qui n'existe que dans son imagination.
- Depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à une diminution des dotations versées par l'État et à une augmentation des dépenses que cela nous impose.

- Depuis 21 ans, les bases communales des impôts locaux n'ont pas augmenté.
- Depuis 3 ans, nous avons considérablement diminué l'endettement de la commune.
- Cette année encore, nous allons investir à hauteur de 1,8 million d'euros en total autofinancement, c'est-à-dire sans emprunter.

La fiscalisation intégrale des dépenses versées au SYDER est quant à elle compensée par une baisse de la contribution que nous payons chaque année à cet organisme en charge d'installer et d'entretenir l'éclairage public.

Les 142 430 € de recettes supplémentaires de cette fiscalisation n'ont rien à voir avec une augmentation de nos dépenses de fonctionnement, mais sont liés à la baisse des dotations de l'état et à certaines obligations légales comme la mise aux normes d'accessibilité de tous les bâtiments communaux imposées par l'État.

L'acquisition du domaine de Rajat est une opération « blanche » pour les habitants de Saint Pierre de Chandieu, tout en contribuant au maintien d'un patrimoine profondément enraciné dans la mémoire collective.



Photo : Christophe Frévaque



Le contournement Est de Lyon décidé par la métropole et l'Etat vous a amené à vous mobiliser avec beaucoup d'autres élus locaux et des associations. Cela a-t-il été payant ?

Cette mobilisation conduite par l'association "Grand Est Métropole", m'a amené à présenter et à faire voter un vœu en Conseil municipal, notamment pour exiger le respect des engagements du SCOT que Gérard COLLOMB avait lui-même définis. Même s'il faut rester prudent, j'ai appris par le Préfet que le barreau de raccordement de l'A432 avec l'A6/A7 au niveau de Ternay n'était plus d'actualité. Cela ne résout en rien l'augmentation probable du trafic sur l'A46 déjà saturée à certaines heures et c'est pourquoi je milite en faveur d'un contournement plus large entre l'A432 et l'A7 au Sud de Vienne.

Par ailleurs, je reste vigilant sur le projet de CFAL. L'accident récent qui s'est produit en gare de triage de Sibelin, démontre l'absurdité de vouloir faire transiter des marchandises, dont certaines hautement dangereuses, dans des zones d'agglomération. ■

À propos de Rajat, où en est-on exactement ?

Après le rachat du domaine en décembre 2016 pour un montant de 2,6 millions d'euros, j'ai immédiatement engagé des démarches en vue de commercialiser ce site. Il y a à ce jour plusieurs pistes intéressantes et comme je le pressentais, j'ai eu confirmation lors des visites, de l'intérêt que ce bien présente auprès des professionnels de la restauration et de l'événementiel.

Conformément au calendrier et au cahier des charges que nous nous sommes fixés, des négociations vont être engagées avec les candidats. De plus, nous n'excluons pas de reconverter l'ancien centre de loisirs en équipement public proposé à la location. En effet, Rajat présente d'indéniables atouts en matière de proximité avec les axes de communication vers la métropole ou les départements voisins.

C'est pourquoi nous avons engagé des actions de marketing direct auprès d'investisseurs potentiels (restaurateurs, organisateurs d'événements, écoles hôtelières, etc.), ainsi que des annonces dans la presse spécialisée. Nous avons également créé un site Internet dédié :

www.domaine-rajat.com



dossier budget

A quoi va servir le budget 2017 ?

Mercredi 22 mars, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2017 de la commune. C'est l'une des plus importantes décisions municipales car elle conditionne la manière dont la collectivité sera gérée. Il est donc important que chacun comprenne l'utilisation qui sera faite de l'argent public tout au long de cette année.

Pour cela, nous nous sommes inspirés d'un exemple que tout le monde connaît et pratique au quotidien : le budget familial, avec toutefois une différence de taille pour celui de la commune : il lui est interdit de dépenser plus que ce qu'elle gagne. Pas question d'être à découvert à la fin de l'année !

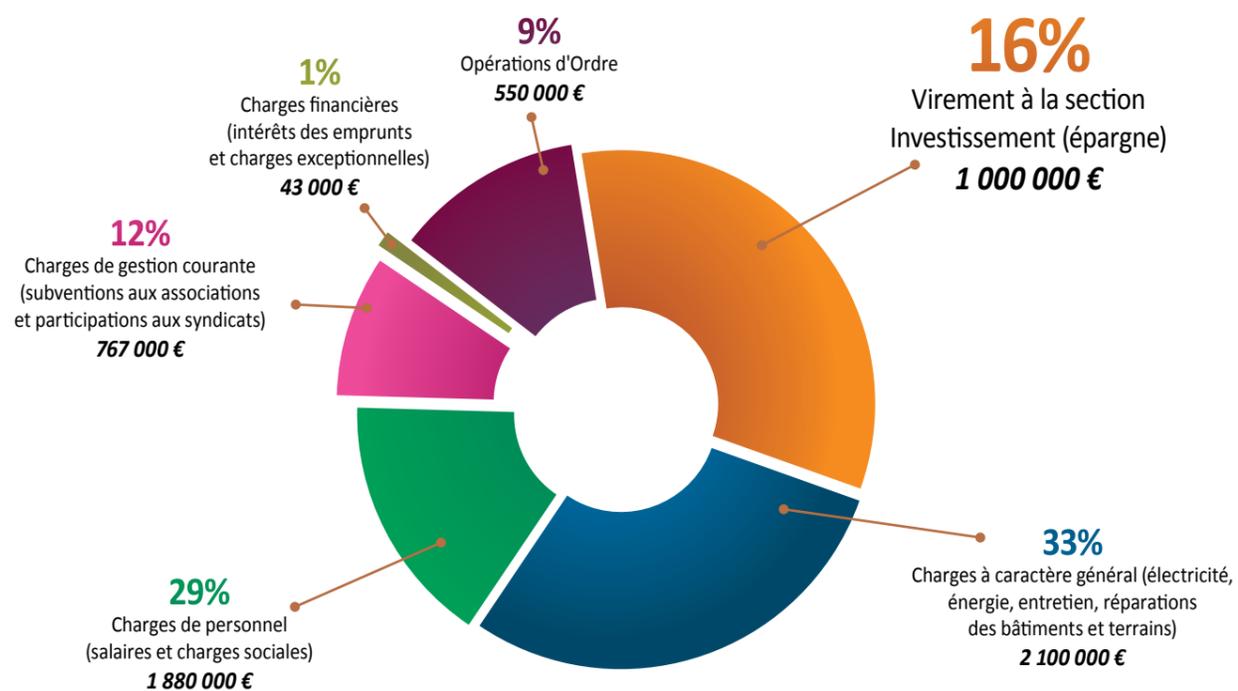


Dépenses de Fonctionnement

Dans un foyer saint pierrard, les dépenses de fonctionnement couvrent les achats courants qui permettent de vivre tout au long de l'année : loyers de l'habitation et/ou intérêts des emprunts, factures d'électricité et d'eau, achats de denrées alimentaires et de carburant, assurances, salaires de la nourrice, réparations de plomberie défectueuse, épargne, etc.

Pour la commune, c'est exactement identique : charges à caractère général (électricité, carburant, achat de fournitures, entretien des bâtiments communaux, etc.), salaires des agents communaux, subventions et charges financières sont les principaux postes de dépense. Ainsi, pour 2017, ces dépenses de fonctionnement représentent un total de 6 340 000 € avec 1 million d'épargne.

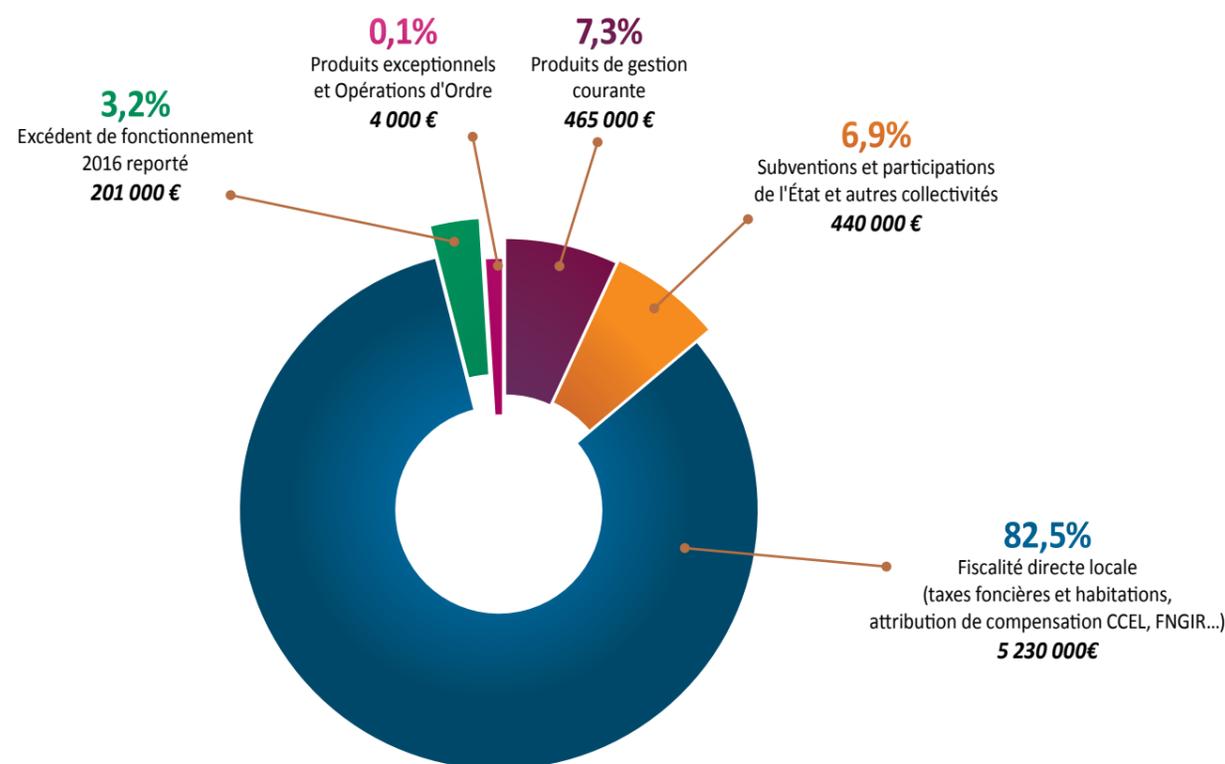
Voici la manière dont elles se répartissent :



Recettes de Fonctionnement

Vous percevez un salaire ou des allocations ? Le couple à qui vous louez un appartement vous paye régulièrement ses loyers ? Vous avez de l'argent sur un ou plusieurs comptes bancaires ? Ce sont autant de recettes dites de fonctionnement. On les appelle ainsi, car ce sont des recettes courantes et régulières d'une année sur l'autre.

De la même manière, la commune perçoit des recettes de fonctionnement. La principale d'entre elles est fournie par les impôts et les taxes qu'elle perçoit, soit par le biais de la fiscalité directe (taxes foncières et d'habitation), soit par la fiscalité indirecte (taxes reversées à la commune par d'autres organismes).



? Quels investissements pour 2017 ?



Extrait du Rapport d'Orientations Budgétaires, présenté lors du Conseil municipal du jeudi 2 mars 2017 et consultable sur le site Internet de la Commune.

Voici les principales dépenses d'investissement prévues au budget 2017 de la commune :

- Gymnase Alain Gilles (mur d'escalade, etc...) : 300 000 €
- Extension du restaurant scolaire : 1 000 000 €
- Extension de l'école élémentaire : 500 000 €
- Frais d'études rénovation gymnase Deslyres : 100 000 €
- Procédures PLU : 90 000 €
- Locaux de stockage pour les associations : 50 000 €

- Travaux d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite AD'AP : 203 680 €
- Opération « Cœur de Village » : la commune va engager en 2017, la 2e tranche de l'opération « Cœur de Village » qui avait débuté en 2016, avec la déconstruction de l'ancienne mairie. En 2017, elle réalisera le local festif, à côté du presbytère, pour un montant de 200 000 € dont 150 000 € avaient été provisionnés en 2016. Elle va également regrouper différents services, tels que La Police Municipale, l'Agence Postale Communale et les Services Techniques dans les locaux de l'ancienne poste, qui seront transformés en pôle administratif et pour lesquels 298 000 € déjà provisionnés l'an passé seront reportés.

En matière de travaux de voirie, c'est la CCEL qui assure la maîtrise d'œuvre et les travaux de voirie pour le compte de la commune.

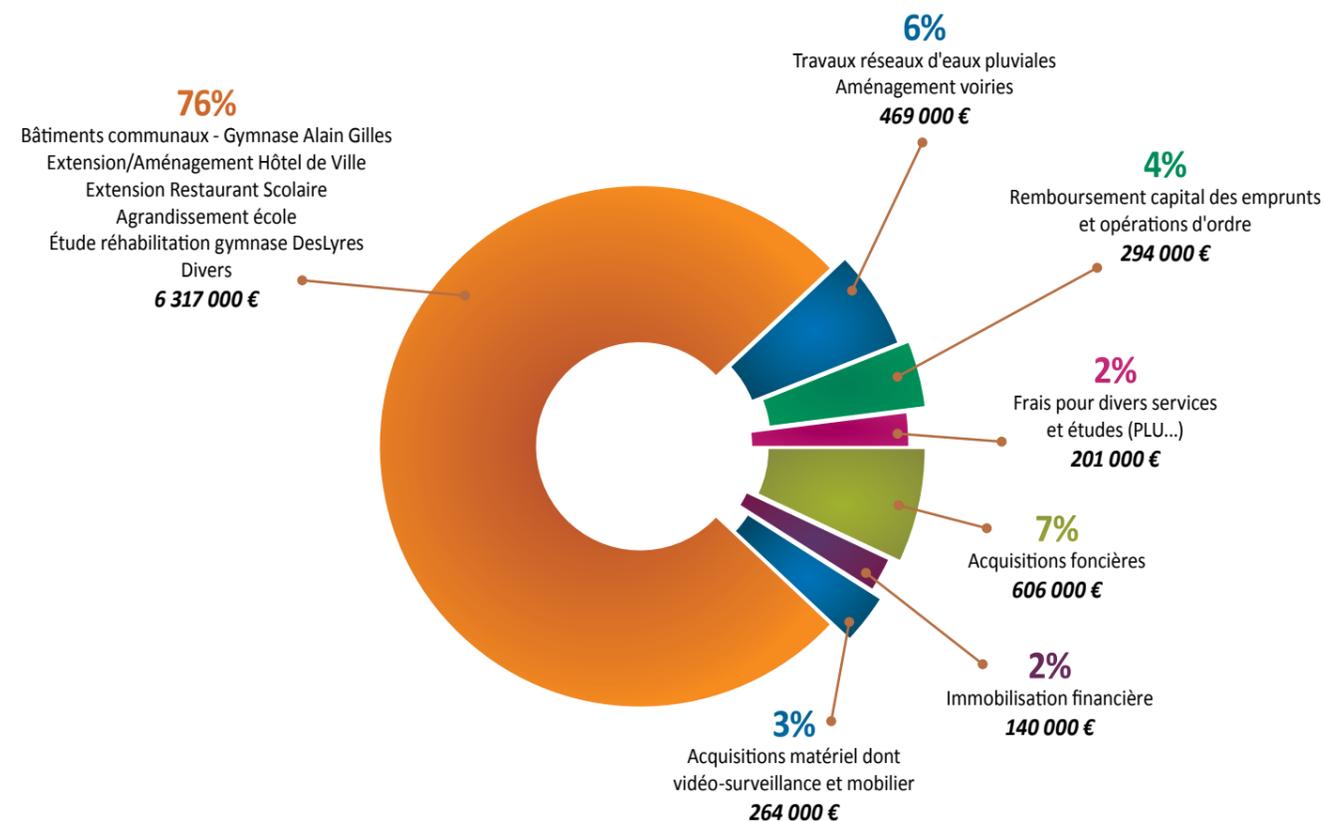
En 2017, les chantiers suivants seront réalisés :

- Poursuite des modes doux, chemin du Cros Cassier ;
- Réalisation de modes doux et réfection de la voirie sur le chemin de la Madone (entre la statue de la Madone et les jardins de Colette) ;
- Réfection de la chaussée et des abords de la mairie (voirie et prise en compte du règlement AD'AP concernant les stationnements, les cheminements et le parking pompiers, création du départ réseau de la fibre optique de la commune).

Crédits d'Investissement

« Ça y est ! Je vais enfin acheter la maison de mes rêves avec un grand jardin pour mes enfants ! Je vais changer de voiture et m'offrir un nouvel écran plat ! » Ce sont de grosses dépenses qui contribuent à l'augmentation du patrimoine familial et c'est pourquoi on les qualifie de « dépenses ou crédits d'investissement ».

À Saint Pierre de Chandieu, nous avons fait le choix cette année encore, de massivement investir en faveur de bâtiments ou d'équipements dont les habitants ont besoin : extension de l'école et du restaurant scolaire, gymnase Alain Gilles, local festif, etc. Nous agissons aussi en faveur de la sécurité, de la voirie, des réseaux d'eau et d'assainissement, de l'éclairage public, etc.

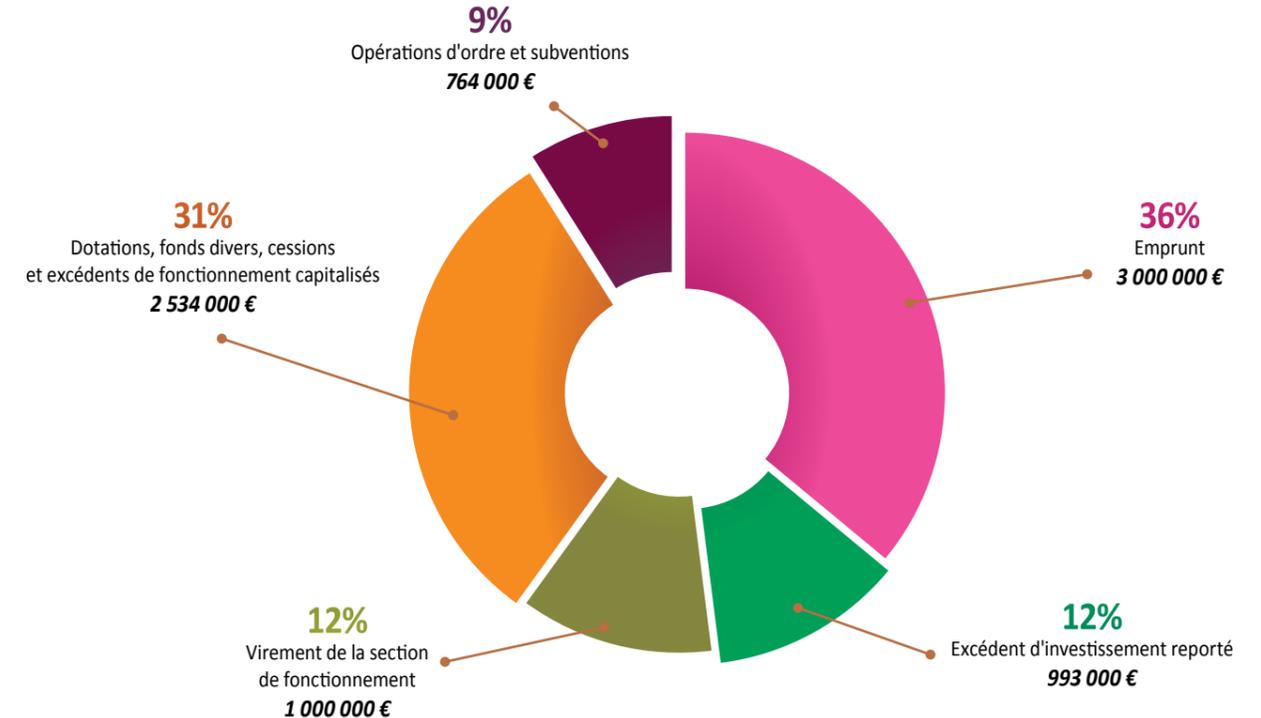


Recettes d'Investissement

De la même manière que les achats exceptionnels, l'héritage de la regrettée tante Jeanne, l'emprunt habilement négocié ou le capital placé sur le « livret A » sont des recettes exceptionnelles sans lesquelles on pourrait difficilement investir.

À Saint Pierre de Chandieu, le seul emprunt en cours de remboursement date d'il y a 20 ans et sera définitivement soldé en août. C'est pourquoi nous avons pu contracter un emprunt de 3 millions d'euros, sans pénaliser notre budget car les premières mensualités de remboursement arriveront à échéance en septembre.

Pour rappel, nous remboursions 272 338 € chaque année avec l'ancien emprunt, contre 234 633 € seulement pour le nouveau. Cet emprunt a servi en partie à racheter le domaine de Rajat et à y financer des travaux de réfection du chauffage. Toutefois, la diminution constante des dotations que l'État verse aux communes pour les soutenir dans leurs investissements limite tout ce que nous voudrions faire pour les Saints Pierrards. ■



La contribution au SYDER

Créé en 1950 pour développer et améliorer le réseau public de distribution d'électricité, le SYDER a vu son rôle évoluer au fur et à mesure des décennies pour s'adapter aux besoins des collectivités adhérentes.

Après avoir acquis une légitimité reconnue dans le domaine de l'éclairage public, il est devenu aujourd'hui l'établissement public spécialisé dans la thématique plus large des énergies. Il propose aux communes de multiples compétences dans ce domaine.

Le SYDER est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique pour 229 communes et 500 000 habitants du département du Rhône.

Propriétaire des réseaux de distribution, il lui revient d'administrer le service public d'électricité et de gaz, dont l'exploitation est consentie à des opérateurs nationaux dans le cadre de contrats de concession pluriannuels.

Maître d'ouvrage des travaux d'électrification rurale, des dissimulations des réseaux secs et de l'éclairage public, le SYDER se positionne comme un acteur soucieux du développement harmonieux des zones rurales en bon équilibre avec celui de la métropole lyonnaise.

Depuis 2014, le SYDER développe une activité de conseil en énergies au bénéfice de ses communes adhérentes et des communautés de communes de son territoire.

Par ailleurs, sa large compétence dans le domaine de l'éclairage public, recouvrant l'investissement, l'exploitation et la maintenance des installations, ainsi que l'achat d'énergie, en fait un acteur incontournable pour la rénovation de ce patrimoine vers un usage plus sobre et plus ciblé. ■



Quand l'État abandonne les communes...

La fiscalisation de la totalité de la contribution versée au SYDER est hélas le résultat des désengagements successifs de l'État. En effet, depuis 2012, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État aux communes, est passée de 858 107 € à... 14 000 € !

Dans le même temps, l'État nous a imposé la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire et d'autres transferts de charge qui n'ont fait l'objet d'aucune compensation financière. À tel point qu'on peut désormais se demander si l'État aide encore les communes ou si ce sont ces dernières qui volent à son secours...

Pour la commune de Saint Pierre de Chandieu, cette perte de 844 000 € de recettes en 5 ans a contraint les élus à chercher d'autres solutions pour maintenir sa qualité de services et son niveau d'investissements. Au-delà d'une parfaite maîtrise de l'évolution des dépenses et de recherche d'économies, la municipalité a dû se résoudre à fiscaliser intégralement la contribution annuelle au SYDER.

Cette fiscalisation est toutefois largement modérée par la fin de la contribution versée au Syndicat Intercommunal de Rajat (suite au rachat du domaine fin 2016) et par la hausse des bases de la taxe foncière déterminées par l'État.

Commission Communale des Impôts Directs

La commission communale des impôts directs, outil indispensable de justice fiscale.

Chaque contribuable doit être imposé sur des bases clairement définies. C'est la raison pour laquelle la Commission Communale des Impôts Directs intègre chaque année aux bases d'impositions les nouveaux locaux et examine ceux qui ont subi des transformations pour en réévaluer les bases si nécessaire.

Composition de la commission

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs est de huit membres.

Rôle de la commission

La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Elle participe principalement à la détermination de la valeur locative des propriétés bâties.

Après harmonisation avec les autres communes du département, les évaluations sont arrêtées par le service des Impôts.

Dans le cadre des travaux qui lui sont ainsi impartis par la loi en matière d'évaluation des propriétés bâties, la commission communale assiste le représentant de l'Administration pour la détermination de la valeur locative des locaux d'habitation.

Cas de la Taxe d'Habitation

Aux termes de l'article 1409 du CGI, la taxe d'habitation est calculée d'après la valeur locative des habitations et de leurs dépendances. Cette valeur locative est déterminée selon les règles générales d'évaluation des propriétés bâties relatives à la mise à jour périodique des valeurs locatives de ces propriétés.

La compétence de la commission communale en cette matière est celle décrite en matière d'évaluation de la valeur locative des propriétés bâties. Les éléments pris en compte pour l'évaluation, portent principalement sur le nombre de pièces de l'habitation, sa surface réelle, l'état du bien, les éléments de confort (toilettes, salle de bain, de douche, chauffage...) transformés en m².

Il y a lieu de noter que les évaluations des valeurs locatives servant de base d'imposition à la taxe d'habitation ne sont susceptibles d'être modifiées par l'agent évaluateur, qu'en cas de fait nouveau : omission dans les déclarations, erreur dans le calcul de la surface pondérée des locaux ou dans leur classement, changements de consistance, d'affectation, de caractéristiques physiques ou d'environnement. ■

Nota : À Saint Pierre de Chandieu les taux n'ont pas augmenté depuis 21 ans, à savoir :

- Taxe d'habitation, payée par les particuliers et les entreprises : 8,36 %
- Taxe foncière, payée par les propriétaires du terrain sur le Bâti : 13,99 %
- Taxe foncière sur le Non Bâti, également payée par les propriétaires du terrain : 40,38 %

Une équipe municipale au service de la vie locale



Depuis mars 2014, de nouveaux Saint Pierrards se sont installés dans notre village et ne connaissent pas toujours les élus qui ont la charge d'administrer la commune. Nous profitons donc de ce magazine de printemps pour leur présenter l'équipe municipale.

Comme l'a rappelé Raphaël Ibanez dans son éditorial, la mairie constitue le premier maillon de la république, le lieu où se concentrent bon nombre des attentes et des espoirs de nos concitoyens. Même si l'élection présidentielle et dans quelques semaines, les élections législatives déplacent le débat démocratique vers d'autres problématiques, les élus de proximité restent des interlocuteurs privilégiés. ■

 Raphaël Ibanez Maire de Saint Pierre de Chandieu Vice-Président de la CCEL en charge des Équipements structurants et des systèmes d'informations	 Danielle Nicolier 1 ^{ère} adjointe Administration Générale, Affaires Sociales, Petite enfance et Jeunesse Conseillère communautaire à la CCEL	 Didier Floret 2 ^{ème} adjoint Qualité de l'environnement, Espaces Publics et Monde Agricole, Cimetière Conseiller communautaire à la CCEL	 Cecile Carretti 3 ^{ème} adjointe Communication et Patrimoine Conseillère communautaire à la CCEL
 Richard Briel 4 ^{ème} adjoint Commerce, Voiries-Réseaux, Cérémonies et Animations Culturelles	 Annick Badin 5 ^{ème} adjointe Personnes Agées, Social, Emploi, Logement	 Gilles Poënsin 6 ^{ème} adjoint Finances, Économie et Prospectives financières	 Michel Bertrand , Conseiller municipal délégué Sécurité et Grandes Manifestations
 Laurence Bocuse 7 ^{ème} adjointe Sport, Jumelage et Relations avec le monde associatif	 Franck Giroud 8 ^{ème} adjoint PLU, Urbanisme et Bâtiments publics		

Conseillers municipaux

 Agnès Bailly	 Jean-Christophe Alamo	 Chantal Frances	 Nicolas Rouchon	 Corinne Leclaire	 Serge Belver
 Géraldine Bordeau	 Raphaël Kupper	 Géraldine Bordet	 Jacqueline Large	 Marie-Ange Jardinot	

Groupe "Passionnément Saint Pierre" :
Chantal Palme, Cédric Trolliet

Indépendant :
Damien Montagne

Groupe "Rassemblement pour Saint Pierre" :
Véronique Murillo, Christine Poncet, Nelly Durand



Fédérer les acteurs économiques locaux

À l'initiative de la municipalité, de la CCEL et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), une rencontre a eu lieu mardi 28 mars dans les locaux de l'entreprise PRB située dans la zone artisanale « Portes du Dauphiné ».

L'objet de cette réunion était de présenter aux entreprises de Saint Pierre de Chandieu et de Toussieu, les actions proposées par la CCI, afin de contribuer à une meilleure mise en réseau des acteurs de l'économie. « Nous sommes trop souvent confrontés à nos problèmes quotidiens de production ou de vente, pour prendre le temps de discuter avec nos confrères », indique un chef d'entreprise. « Or, nous avons des besoins communs que nous pourrions mutualiser et c'est pourquoi cette initiative nous intéresse énormément », poursuit-il.

Cette rencontre suivie par une trentaine de participants a été bien accueillie par les acteurs économiques locaux et permettra à la CCI de poursuivre ce travail de mise en réseau.

La CCI est à l'initiative de nombreuses actions en faveur des entreprises tout au long de l'année. Elles visent à leur apporter des solutions tant sur le plan de l'amélioration de leurs outils de travail (exemple : "Outil de veille commerciale et concurrentielle sur internet"), que sur le plan économique (exemple : "Des solutions concrètes pour la réduction des factures énergétiques").

Des sensibilisations à l'environnement par le biais d'actions visant à modifier nos modes de déplacement sont aussi proposées. ■



Les 2 prochaines manifestations :

Journée Chrono de l'Alternance

Journée dédiée au recrutement d'alternants

Judi 18 mai 2017
de 10h à 16h

Gymnase Herzoq
54 rue Jacquard
OULLINS

30^{ème} Carrefour des commerciaux

Journée dédiée au recrutement de la fonction commerciale

Mardi 13 juin 2017
de 8h à 17h30

CCI LYON METROPOLE
Place de la Bourse
LYON 2^{ème}



Cheminer en douceur et sans risque le long du collège

La création de « modes doux » autour du collège s'est poursuivie en fin d'année avec la réalisation d'une seconde tranche entre le Cros Cassier et le « Jardin de Colette ». Ce sont environ 515 mètres de cheminement destinés aux piétons et aux cyclistes qui ont été aménagés sous maîtrise d'œuvre de la CCEL, compétente en matière de voirie. En complément de cet aménagement, 25 places de parking ont été créées le long du chemin du Cros Cassier.

Les membres du Conseil Municipal des enfants ont pu découvrir ce nouveau cheminement à l'occasion d'une plantation d'arbres fruitiers qui s'est déroulée mercredi 29 mars (voir notre article dans « Les Échos » d'avril 2017). Tous ont pu apprécier la qualité de cette réalisation qu'ils pourront emprunter en toute sécurité dès qu'ils seront en âge d'entrer au collège.



C'est d'ailleurs la sécurité qui reste le maître mot de cette réalisation et c'est pourquoi une vigilance toute particulière y est apportée. Ainsi, lors des visites techniques préalables à la prochaine tranche de travaux entre le « Jardin de Colette » et le collège, les experts ont constaté le très mauvais état de santé des deux mûriers plantés le long du chemin de la Madone. Un huissier est même venu sur place pour constater la dangerosité de ces arbres.

En effet, vieux de plus d'une centaine d'années, ces deux mûriers sont dans un tel état de délabrement qu'un risque de chute sur la voie publique (ou sur les passants) n'est désormais plus à exclure.

Même s'ils rappellent tout un pan de l'histoire économique locale liée à l'élevage des vers à soie, la mairie va devoir se résoudre à les abattre, car les risques d'accident sont devenus trop importants. « C'est un crève-cœur de devoir supprimer ces deux arbres, mais nous n'avons pas le choix, car si des personnes devaient être blessées, la responsabilité de la mairie serait directement engagée », indique Raphaël Ibanez.

La dernière tranche de réalisation des « modes doux » va donc débuter dans les prochaines semaines. Outre le cheminement destiné aux piétons et aux cyclistes, la chaussée du chemin de la Madone (comprise entre la Madone et le chemin du Cros Cassier) va être refaite. Il s'agira d'enlever la couche supérieure de bitume et de la remplacer. ■



Les Mûriers aux abords du collège sont malades et menacent de tomber. Ces superbes arbres qui font l'identité du chemin de la Madone depuis des dizaines d'années vont devoir malheureusement être abattus.

En effet des études ont été réalisées et le rapport de l'huissier (consultable en mairie) est sans appel : la sécurité des piétons et des usagers de la route est menacée.

La municipalité regrette de ne pas pouvoir les conserver car ils s'intégraient parfaitement au paysage du futur mode doux. Pour compenser cette perte, la municipalité a planté le vendredi 14 avril, 7 arbres (voir page suivante) le long du mode doux du chemin du Cros Cassier.

Plus tard, d'autres plantations viendront trouver leur place le long de ce nouveau tracé.



Pourquoi beaucoup de mûriers avaient-ils été plantés, notamment dans notre région ?

Les mûriers blancs servaient à l'élevage des vers à soie, sa feuille constituant pour la chenille sa seule nourriture.

Originaire de la Chine méridionale, le ver à soie y était déjà élevé 2.700 ans avant J.-C. où le secret de l'élevage du ver à soie fut découvert et se répandit en Europe.

Lyon s'impose comme une place forte de l'industrie de la soie depuis la Renaissance. La ville commença à produire des soieries vers 1450. Au fur et à mesure de sa domestication, l'animal s'est transformé, devenant incapable de voler et de se nourrir sans l'aide de l'homme. Ce papillon n'existe plus à l'état sauvage, y compris en Chine d'où il est originaire.



Les vers à soie sont des chenilles qui proviennent des papillons Bombyx mori (bombyx du mûrier). Ces chenilles se nourrissent exclusivement de feuilles de mûrier.



Le mûrier est un arbre (à ne pas confondre avec les buissons de ronce qui portent les mûres sauvages) dont les feuilles servent à nourrir les vers à soie.

Il existe plusieurs sortes de mûrier, mais les vers à soie ne mangent que les feuilles du mûrier blanc (*Morus alba*) ou du mûrier noir.

Le Bombyx du mûrier (*Bombyx mori*) est le papillon issu de la chrysalide du ver à soie.





Modes doux : la nature pleinement intégrée au projet

Les travaux de création de modes doux du chemin du Cros Cassier se sont achevés avec la plantation de 7 nouveaux arbres. Elle marque l'aboutissement d'un projet écologique et pédagogique.

Vendredi 14 avril, la commune a planté 7 nouveaux arbres le long des modes doux nouvellement réalisés chemin du Cros Cassier. Deux Prunus Pradus (*cerisiers à fleurs*) ont été plantés de part et d'autre de l'abribus puis 3 micocouliers Celtis et 2 Tilleuls Tilla ont été répartis entre les stationnements créés à l'occasion de cet aménagement. Une fois adultes, ils apporteront de l'ombre et de la fraîcheur aux promeneurs et aux cyclistes, comme l'illustre la simulation 3D ci-contre.



Le renouvellement des essences et des plantations de notre commune s'accompagne d'une démarche pédagogique et environnementale, comme en témoigne la plantation d'arbres fruitiers effectuée par le Conseil municipal des Enfants à proximité du « Jardin de Colette » (voir notre article en page précédente). « Au-delà de les associer à la préservation du cadre de vie de leur commune, il est important que les enfants comprennent les cycles de vie de la nature », indique Raphaël Ibanez, Maire. ■



Un Carnaval 49 sous haute sécurité



Pour cette 49^{ème} édition, les services de Gendarmerie se félicitent de n'avoir eu aucun fait ou débordement à signaler.

Depuis que la France est en état d'urgence et après les terribles attentats de Nice, les conditions d'organisation d'événements festifs se sont considérablement renforcées sur le plan de la sécurité.

Ainsi, déjà en 2016, la municipalité avait travaillé en étroite collaboration avec les services de l'État et avait déployé d'importants moyens.

Ils ont été amplifiés en 2017 pour assurer la sécurité des dizaines de milliers de visiteurs qui ont parcouru les rues du village au cours des trois jours de Carnaval. En plus de la quarantaine de gendarmes, sapeurs-pompiers, secouristes de la Croix Blanche qui assuraient des points de contrôle ou de vigilance, la mairie a installé des dispositifs anti franchissement pour éviter l'intrusion de véhicules dans les cortèges.

L'ensemble de ces dispositifs a fait l'objet de nombreuses réunions de préparation avec les élus, les forces de l'ordre, les sapeurs-pompiers et le Comité des Fêtes.

Quelques jours après le Carnaval, une nouvelle réunion s'est tenue en mairie, afin de dresser un bilan positif de cette opération et déterminer les ajustements à mettre en oeuvre pour l'an prochain. ■





Permis de bonne conduite au restaurant scolaire

C'est une initiative très originale qu'a eu le Conseil Municipal des Enfants en instaurant un « Permis de bonne conduite » au restaurant scolaire, sur l'initiative de Danielle Nicolier et de Marie Chevalier.

Dès la reprise des classes après les vacances de Pâques, chaque enfant déjeunant à la cantine se verra doté d'un permis et d'un capital de 10 points. En cas de comportement contraire aux règles de bonne conduite qui doivent accompagner le temps du déjeuner, ce capital sera réduit d'un ou plusieurs points en fonction de la gravité de la faute commise.

Pour mieux faire comprendre l'intérêt de ce Permis de bonne conduite auprès de leurs petits camarades, le Conseil Municipal des Enfants a édicté un certain nombre de règles de vie : avant, pendant et après le repas.

Faire silence au moment de l'appel, se laver les mains, bien se tenir à table, goûter à tous les plats, ranger sa chaise ou respecter le personnel, constituent quelques-unes des bonnes conduites à adopter pour que la pause du déjeuner soit la plus agréable possible.

En cas d'infraction à ces règles de vie, un barème de « perte de points » a été établi de la manière suivante :

- **Manque de respect au personnel :** - 4 points
- **Désobéissance :** - 4 points
- **Bagarre :** - 4 points
- **Jeux avec la nourriture :** - 2 points
- **Non-respect des locaux et du matériel :** - 2 points
- **Crier ou faire volontairement du bruit :** - 1 point
- **Se tenir mal à table :** - 1 point

Au cas où la répétition des infractions aboutirait à une perte totale des points, les parents et l'enfant seront convoqués et des sanctions pourront être prononcées. Ce capital initial de 10 points sera restauré à chaque vacances.

Une information aux parents des enfants qui fréquentent la restauration scolaire a été diffusée par l'intermédiaire du « Portail famille ». ■



1^{er} janvier 2017
au 31 mars 2017

C'est la vie



NAISSANCES

NOM	Prénoms	Date de naissance
BOUMEDIENE	Lyna, Maryam	6 janvier
SPYCKERELLE	Camille, Victor, Yves	9 janvier
MARTIN	Victoria, Maëva, Anthéa	11 janvier
MEJAN	Mayron	18 janvier
ROIG	Pauline, Marie	19 janvier
KEBIR	Imran	23 janvier
COSI	Luciana Patricia Christiane	25 janvier
CEBOLLADA COLIN	Emma	14 février
JOUAN	Noé, Marius, Stéphane	11 mars
MEJAN	Mayton	19 mars
CAFFON	Marius, Michel, André	22 mars
RIVIERE	Layton	28 mars



MARIAGE

Jean-Dominique SANCHEZ
Et Fabienne Claire MARTINOD le 25 mars

DÉCÈS

Henri GODET	le 03 janvier
Marie-France Louise VERNAY, épouse COTTAZ	le 28 janvier
Marie-Rose Hélène PAGNOUD, épouse BRUYAS	le 18 février
Antonio RUIZ	le 26 février
Nelly RICCI	le 07 mars
Dominique Philippe André SURINA	le 17 mars





Au moment d'élaborer leur budget, de nombreuses équipes municipales doivent faire face à une augmentation «mécanique» des dépenses de fonctionnement : augmentation du prix de l'électricité et du gaz, évolution des charges de personnel, etc. Elles doivent également prévoir des recettes suffisantes, sans pour autant pénaliser le pouvoir d'achat des ménages. A l'heure où l'Etat multiplie les taxes et diminue régulièrement ses aides aux communes (tout en leur imposant de nouvelles charges), nous avons fait le choix à Saint Pierre de Chandieu, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour la 21e année consécutive. Peu de communes de la taille de la nôtre ont été capables d'un tel engagement! Nous avons fait le choix d'entrer dans la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais en 2013, ce qui a notamment permis de faire bénéficier aux Saint Pierrards d'une exonération totale de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères jusqu'en 2020. Rappelons qu'une certaine opposition n'était pas favorable à ce rapprochement avec la CCEL! Nous avons fait le choix en 2016 de préserver le service public de la Poste en ouvrant une agence postale communale quand cette entreprise menaçait purement et simplement de quitter Saint Pierre de Chandieu. Ce service public a été sauvé sans augmentation des impôts locaux même si c'est encore une charge supplémentaire pour la commune! Nous avons racheté Rajat en 2016 afin que ce patrimoine architectural et historique reste la propriété de tous les habitants. Ce rachat nous fait économiser la taxe annuelle qui était versée au SIR (Syndicat Intercommunal de Rajat), fiscalisée à 100% qui disparaît désormais de votre feuille d'impôts. Ces choix politiques d'une fiscalité douce ne sont pas le fruit du hasard. En maîtrisant au maximum ses dépenses et en épargnant chaque année, la commune peut continuer d'assurer ses dépenses courantes et investir sans matraquage fiscal. A mi-parcours de notre mandat, c'est un premier bilan dont nous pouvons être fiers!



L'édition 2017 du carnaval a été une belle réussite et nous profitons de cette tribune pour remercier tous les bénévoles pour ces moments de fête et de partage. Nous vous informons que Damien MONTAGNE ne fait plus partie de "Rassemblement pour Saint Pierre". Nous lui souhaitons bonne chance pour ses projets personnels.

Désormais c'est à 3 que nous poursuivons au conseil municipal notre action menée depuis 3 ans, dans la fidélité des valeurs de notre équipe et de nos engagements. Vous le savez, la tâche n'est pas facile, mais soyez assurés que vos 3 représentants, libres de tout intérêt personnel, continueront de défendre l'intérêt général. Ainsi, nous avons proposé que l'éclairage public soit financé sur le budget communal comme le font d'autres communes. En vain... Hormis vos 3 élus de "Rassemblement pour Saint Pierre", tous les conseillers municipaux ont approuvé une augmentation de vos impôts décidée par la majorité pour vous faire financer la totalité de ce service public. Cela se traduira par un prélèvement plus important dans la colonne "syndicats de communes" sur vos taxes foncières. Dommage! La diminution de certaines dépenses superflues comme l'augmentation des indemnités des élus ou encore la mise à disposition d'un véhicule de fonction pour les élus sans que le règlement permette de contrôler l'utilisation faite du véhicule... permettraient de faire des économies.

Comme vous, nous sommes particulièrement inquiets de cette gestion qui nous a conduit à emprunter 3 millions d'€. Nos propositions récurrentes, gestion rigoureuse et transparente, planification des projets, anticipation pour préserver l'avenir financier, prennent aujourd'hui tout leur sens : un déficit de plus d'1,8 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2016, tel est le constat du comptable de la trésorerie.

A votre écoute et plus d'informations sur www.veroniquemurillo.fr

Véronique MURILLO, Christine PONCET, Nelly DURAND



Le budget primitif 2017 a été voté ; mieux qu'un simple équilibre, il offre, après une analyse comptable minutieuse, des perspectives en matière d'investissements et de développements très prometteuses. La commune va bien, et malgré le désengagement de plus en plus fort de l'Etat, le paysage se transforme pour rendre notre village encore plus beau et accueillant.

Le domaine de Rajat a pu être sauvé, il sera dans les années à venir le porte étendard et la vitrine de Saint Pierre de Chandieu, tout en continuant à abriter le calme et la sérénité de nos promenades du week-end.

Nous sommes actuellement aux côtés de celles et de ceux qui œuvrent activement pour notre commune, et qui, pour certains, vont faire face à de prochaines échéances électorales difficiles.

Nous n'oublions pas les actions innovantes et fortes que mène Laurent WAUQUIEZ pour défendre les couleurs de notre région, et lui assurer par-delà un rayonnement que nous n'avons jusqu'à présent pas connu.

Le chantier du gymnase Alain GILLES avance bien, il constituera un bâtiment qui permettra d'augmenter considérablement les capacités d'accueil et d'activités de nos enfants.

Chantal PALME et Cédric TROLLIET
<http://www.cedrictrouliet.fr/>



Pour chaque édition, 2 à 3 questions seront sélectionnées selon leurs caractères de pertinence et d'intérêt général. Si votre question n'est pas publiée dans la présente édition, il est toutefois possible qu'elle le soit dans des numéros futurs. Merci pour votre compréhension.



Votre nouvelle rubrique « Courrier des lecteurs »

Vos questions nous intéressent et nous nous ferons un plaisir d'y répondre dans nos colonnes. Adressez vos courriers par mail à l'adresse suivante :

courrier@mairie-stpierredechandieu.com

ou en les déposant dans la boîte aux lettres de la mairie.

Quelles ont été les suites données à la perquisition qui a eu lieu à l'Hôtel "Turquoise" en novembre 2015. D'ailleurs l'hôtel est récemment devenu l'hôtel "Holidays". Pouvez-vous nous en dire plus ? Yoan G.

Au regard des éventuelles enquêtes judiciaires en cours et du secret de l'instruction, nous ne pouvons pas commenter les actions de justice.

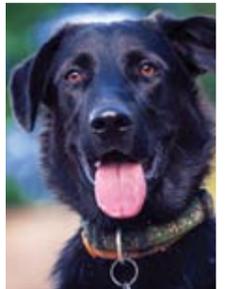
Toutefois, une nouvelle direction a pris les rênes de cet établissement qui est devenu l'hôtel Hollidays en 2016. Idéalement situé au bord d'un axe important de circulation, à proximité de l'aéroport et de la métropole de Lyon, il assure des prestations de qualité pour une clientèle de passage, d'affaires ou professionnelle.



Je promène régulièrement mon chien dans le village et je regrette qu'il n'y ait pas d'installations pour lutter contre les déjections canines. Que comptez-vous faire ? Marie G.

La propreté de nos rues, de nos trottoirs et de nos espaces naturels est une préoccupation constante. C'est aussi une compétence assumée par la CCEL qui a la charge du nettoyage des voies publiques.

Conscients que les déjections canines sont un fléau dans de très nombreuses communes, nous avons programmé l'installation de « Sanicrottes ». Ce sont des dispositifs qui permettent la distribution gratuite de sacs pour ramasser les déjections et de corbeilles pour les y déposer. A ce jour, l'implantation de 5 dispositifs est programmée et devrait être effective d'ici la fin du mois d'avril. Nous reviendrons sur ces nouveaux dispositifs dans une prochaine publication municipale.



PLOMBELEK
Artisan Ludovic FLORET
PLOMBERIE - ELECTRICITE
CHAUFFAGE - CLIMATISATION
POMPE À CHALEUR
Installation - Dépannage
04 78 40 36 69
St-Pierre-de-Chandieu
plombelek@yahoo.fr

CARRIÈRES DU CHEVAL BLANC
Vente aux professionnels et particuliers
CARRIÈRES DU CHEVAL BLANC
Agrégats
Sables
Big bag
Galets
Concassés
Ciments
Service livraison - Devis gratuit
Du lundi au jeudi 8h 12h/13h30 17h
Vendredi 8h 12h/13h30 16h30
Saint-Pierre-de-Chandieu - D318 - 04 78 40 32 03
www.carriereduchevalblanc.fr

EURL David FALCOZ
Entretien d'Espaces Verts
Défiscalisation de 50 % sur impôt sur le revenu
Agrément N/160310/F/069/S/067
68 Avenue de Mozart
69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Tél 04 78 40 20 57 - Port 06 88 16 11 64
Et pour vos créations d'espaces verts Ets Falcoz depuis 2004

CHRISTIAN SARDAT
IMPRIMERIE CORBASIEENNE
Tél. 04 72 50 21 63 • impcorbasienn@wanadoo.fr
Créations et impressions pour les collectivités et les entreprises
97, avenue du 8 Mai 1945 • B.P. 367 • 69968 Corbas Cedex
REVUES • PLAQUETTES • DÉPLIANTS • AFFICHES
FLYERS • INVITATIONS • AGENDAS • CALENDRIERS
SIGNALÉTIQUE • MARQUAGES DE VÉHICULES



Les faits marquants
Janvier 2017
Mars 2017



De haut en bas et de gauche à droite :
Carnaval 49 (x4)
Commémoration du 19 mars : accords d'Évian
Journée de la Citoyenneté
Goûter des Aînés

De haut en bas et de gauche à droite :
Opération Sapin de Noël
Conseil Municipal Enfants :
- Règles de vie au restaurant scolaire
- Visite à l'Hôtel de Ville de Lyon
Présentation de la plaquette du Carnaval
Journées des vins et de produits du terroir
Spectacle Années 80
Ramassage de printemps





La Lettre Mensuelle de SAINT PIERRE DE CHANDIEU

Les Échos du Mois



Mai 2017 - n°30

www.mairie-stpierredechandieu.com | Mairie de Saint Pierre de Chandieu - Page Officielle

RETOUR SUR LE MOIS DERNIER

Les enfants de maternelle poussent la chansonnette



Mercredi 12 avril, dans la matinée, tous les enfants de l'école maternelle Louise Michel ont donné rendez-vous à leurs parents à l'espace DesLyres pour qu'ils assistent à la chorale préparée depuis des semaines. C'est avec enthousiasme et beaucoup d'énergie que les chants se sont succédés repris parfois en chœur par les applaudissements des parents.



AGENDA MAI 2017

LUNDI 8

1 Commémoration du 8 mai 1945
Dès 11h, place Charles de Gaulle
Anciens Combattants

MERCREDI 10

2 Spectacle : Contes et légendes de la guerre de Troie
À 14h à 16h30, Bibliothèque
Bibliothèque

LES 12, 13 & 14

3 Spectacle : 3 femmes
Centre des Arts Camille Floret
Compagnie Giane

SAMEDI 13

Au Cœur des Bobines : journée inter-génération
Réalisation d'une trousse. Fournitures comprises et goûter offert.
De 13h30 à 17h, salle Marcelle Genin
Au Cœur des Bobines - Inscription 8€, ouvert dès 8 ans, au 06 72 35 95 01.

MARDI 16

4 LireÉlire 2017, Prix littéraire Intercommunal
À 19h, Médiathèque de Saint Laurent de Mure/Saint Bonnet de Mure
Bibliothèque

VENDREDI 19

Fête des Voisins
Près de chez vous

SAMEDI 20

5 Stage Kuduro'Fit pour Marin
De 10h15 à 11h45, Espace DesLyres
GV Saint Pierre de Chandieu

DIMANCHE 21

6 Matinée Samoussas
Dès 8h30, salle Le Cercle
Classes en 6

DIMANCHE 4 JUIN

7 6^{ème} Rassemblement de véhicules anciens
Parking espace DesLyres
Les Aïeules de la route

VENDREDI 23 JUIN

Fête de la Musique
Place Charles de Gaulle
Municipalité

1 Commémoration 8 mai 1945

En commémoration du **8 mai 1945**, un cortège partira de la place Charles de Gaulle à 11h et se rendra au monument aux morts.

Pour accompagner ce moment, seront présents :



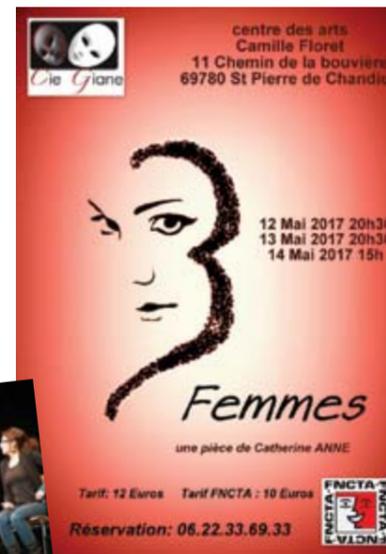
- Les Anciens combattants
- Les Élus
- Les Conseils Municipaux enfants et seniors
- Les jeunes, anciens et actuels sapeurs pompiers
- La Fanfare et Clique
- La chorale Chant d'Yeux en Chœur

Programme : le Maire Raphaël Ibanez fera un discours, suivi d'un message des anciens combattants, lu par Armand Pasolini, président des anciens combattants.

À la fin de la cérémonie, un verre de l'amitié offert par la municipalité sera servi dans la cour de l'école primaire.

3 Spectacle «3 femmes»

La Cie Giane joue les **12, 13 et 14 mai** au Centre de Arts Camille Floret la pièce «3 femmes» : Confrontation de générations, de milieux sociaux différents, mais surtout d'aspirations et d'ambitions différentes. Trois destins de femmes.



4 LireÉlire 2017

Venez partager vos impressions sur les livres de la sélection LireÉlire 2017 Prix littéraire Intercommunal, **mardi 16 mai 2017** à 19 h à la Médiathèque de Saint Laurent de Mure.



Agenda

2 Spectacle Contes et légendes de la guerre de Troie

La bibliothèque vous propose, le **mercredi 10 mai**, un spectacle conte et musique pour les 7-12 ans : *Contes et légendes de la guerre de Troie* par la Compagnie du Vieux Singe.

Résumé : Tout a commencé le jour où la Discorde, la Haine, l'Envie, la Rivalité, ont débarqué... Et puis, tout s'enchaîne... Un spectacle qui entraînera petits et grands à la découverte des grandes légendes de la Guerre de Troie.

Durée : 1h (suivi de 30 minutes d'échanges avec les artistes)
2 séances : à 14h et à 16h30

Sur réservation à la Bibliothèque 04 72 22 00 49 dans la limite des places disponibles.



5 Stage de Kuduro'Fit pour Marin

L'association Gv Saint-Pierre organise un stage de Kuduro'Fit **samedi 20 mai** à l'espace DesLyres de 10h15 à 11h45.

La participation est libre à partir de 10€, les bénéfices seront intégralement reversés à l'association La Tête Haute créée pour Marin, sauvagement agressé en novembre à Lyon. Sa rééducation sera longue, il doit réapprendre à faire fonctionner son corps, son cerveau et sa mémoire.



Réservations : 06 07 90 84 43 / gvstpierre69780@gmail.com

6 Matinée Samoussas

Les amis de la 6 vous invitent à une matinée samoussas (2,50€ les 5) **dimanche 21 mai** salle Le Cercle. Buvette assurée. Possibilité de réserver des samoussas cuits ou congelés par mail à : lesamisdel6@gmail.com



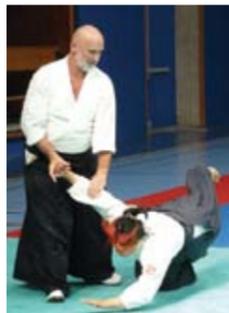
SAINT PIERRE DE CHANDIEU
DIMANCHE 04 JUIN 2017
6^{ème} RASSEMBLEMENT DE VEHICULES ANCIENS
 bourse d'échange ACCES GRATUIT EXPOSANTS et VISITEURS
 infos : Michel 06-62-29-53-46
BUVETTE & RESTAURATION sur PLACE
 ANIMATION
 INFOS ET CONTACT : JEAN-MICHEL 06-15-16-06-46
PARKING ESPACE DESLYRES de 9h à 18h

Aïkido Club

En aïkido, comme dans tous les Arts Martiaux, on utilise l'énergie qui vient du centre, du ventre, le « hara » en japonais, ou encore « kikai tanden » qui signifie l'océan de l'énergie. Par son développement, avec une pratique régulière et une respiration basée sur une expiration plus profonde, la vitalité se dynamise. Peu à peu la personne se sentira plus stable avec des facultés sensorielles renforcées. Chacun peut venir voir, essayer, ressentir et pour ceci notre club est ouvert à toute visite à l'heure des cours. Prochain stage international en Suisse dirigé par Leman Senseï, 7^{ème} Dan d'aïkido, fondateur de l'Institut d'aïkido du Rhône dont nous sommes dépendants. www.institut-aikido.org



Stage D'Aïkido Sierre



Dirigé par
 Etienne Leman Senseï
 7^{ème} Dan

samedi 29 avril 2017
 de 14h à 15h30 et de 15h45 à 17h15

dimanche 30 avril 2017
 de 9h à 10h30 et de 10h45 à 12h15

Activ'Retraite Programme d'activités en mai

- **Jeudi 4** Sortie Pédestre à Frontonas (38)
- **Jeudi 4** Sortie Pédestre dans la commune
- **Jeudi 11** Sortie Pédestre à Le Saut du Gier (42)
- **Jeudi 11** Sortie Pédestre dans la commune
- **Mardi 16** Sortie Culturelle Vieux Lyon Quartier Saint-Jean (à confirmer)
- **Jeudi 18** Sortie Pédestre à Saint Antoine l'Abbaye (38)
- **Jeudi 18** Sortie Pédestre dans la commune

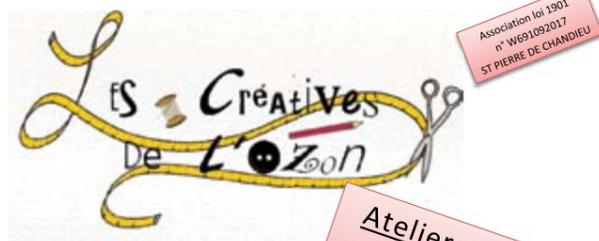
Tous les Jeudis 14h - Jeux de Société - Espace Pierre Savatier (sauf Ascension)

Tous les Mardis 9h - Cours d'informatique - Salle Mauve (hors vacances scolaires)

Les informations concernant les cours de généalogie et initiation photos, vous seront transmises par les intervenants.

Contact : activretraite.sp@gmail.com ou Tél 06 77 32 08 40

Une nouvelle association



Association loi 1901
 n° W691092017
 ST PIERRE DE CHANDIEU

Ateliers créatifs
 Un samedi par mois
 De 9h à 17h au Cercle
 Saint Pierre de Chandieu

Couture

Broderie

Art floral

Carterie

Activités
 enfants

Tricot



Patchwork

Sur inscription, au
 ☎ : 06 05 12 51 85, ou
 ✉ : creatives-ozon@outlook.com

Nouvelle association de loisirs créatifs dans la commune : *Les Créatives de l'Ozon*. Ateliers proposés au public à partir du mois de juin, inscriptions ouvertes

Infos : 06 05 12 51 85 - creatives-ozon@outlook.com

La Zone d'Activités impactée par des travaux de voiries



Dans la continuité des travaux commencés pour la suppression du PN11, le département du Rhône entreprendra d'importants travaux de voiries qui perturberont fortement l'accès à la Zone d'Activités par la route de Saint-Laurent de Mure en venant de la route d'Heyrieux. Cependant la circulation restera ouverte dans le sens Saint Bonnet de Mure / Saint Pierre de Chandieu. Des déviations seront mises en place comme le montre l'illustration ci-dessus pour la durée des travaux du **15 mai à fin septembre**.

IMPORTANT! Information aux parents



Parents, nous vous rappelons que vous devez inscrire par le biais du *Portail Famille*, vos enfants au restaurant scolaire et/ou à la garderie périscolaire.

En effet, nous constatons une hausse d'«oubli» importante puisque chaque jour, **entre 30 et 40 enfants sont présents sans être inscrits**, entraînant des dysfonctionnements, tant sur le plan de la sécurité, que dans la gestion des effectifs et des prévisions des besoins alimentaires.



Élections, comment faire une demande de vote par procuration ?

• **Comment établir une procuration ?**
 C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent mais doit être informé.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an. La personne désignée mandataire doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que le mandant.

• **Où ?**
 Au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail du demandeur, au commissariat de police nationale ou à la brigade de gendarmerie de Saint Laurent de Mure ou de Mions.

• **Quand ?**
 Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, il ne faut pas attendre le dernier moment !



CARNIVAL
DE
SAINT PIERRE
DE
CHANDIEU



Mairie de Saint Pierre de Chandieu
5-7, rue Emile Vernay - B.P N°4
69780 Saint Pierre de Chandieu

Téléphone : 04 72 48 09 99
mairie@mairie-stpierredechandieu.com
www.mairie-stpierredechandieu.com

 Mairie de Saint Pierre de Chandieu - Page Officielle